

## Projet de délibération

**D 55**

### **Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois**

Vu le rapport de gestion, le compte de résultats et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, qui présentent un résultat d'exploitation 2023 de CHF -2'265.-, le total du bilan s'élevant également à CHF 84'437.- ;

vu le rapport de l'organe de révision Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 12 avril 2024 ;

vu la contribution 2023 de la Ville de Versoix pour un montant de CHF 2'386.-;

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020 ;

vu le rapport de la commission Culture, Sports et Manifestations du 2 mai 2024,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 8 mai 2024,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois avec un excédent de charges de CHF 2'265.-.